

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'Assemblée qu'il y aurait lieu d'effectuer les travaux supplémentaires suivants dans la maison Emile Gallé, anciennement dénommée Maison Cuirin :

- construction d'un seuil à la porte extérieure du local minéralogique : 200 Frs H.T.
- pose d'un chapeau sur la mitre de cheminée : 180 F H.T.
- pose d'un barreau de protection à la fenêtre latérale de la salle de réunion de l'étage : 180 F H.T.
- cheminée : construction d'un mur en briques réfractaires 1 935, 15 F H.T.
- cheminée : nettoyage du manteau : 1 525 F H.T.
- modification des appareils d'éclairage dans l'aire d'exposition : 1 156 F H.T.
- pose d'une ligne d'alimentation électrique pour le four à poterie : 1 072 F 50 H.T.
- pose d'un rideau d'occultation sur le pyrodome : 795 F 90 H.T.
- exécution de placard de protection des tableaux électriques : 3 745 F 50 H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO de MIRECOURT (entreprise générale rénovant la Maison Emile Gallé par marché du 29 Novembre 1980 approuvé par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle le 11 Décembre 1980) un avenant N° 2 ayant pour objet les travaux cités ci-dessus, pour un montant H.T. de 10 790 F 05 H.T. soit 12 689 F 09 T.T.C., ce qui portera le marché de base, modifié par l'avenant N° 1 de 587 089 F 38 TTC, à 599 778 F 47 T.T.C.
- la somme afférente à ces travaux, soit 12 689 F 09 T.T.C. fera l'objet d'une inscription au Budget supplémentaire 1981.